
Termes de référence

Objet : Expert en accompagnement de projets touristiques

Structure bénéficiaire : Chambre de Commerce et de l'Industrie de Nosy-Be

Mission : Renforcement des capacités de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nosy Be dans l'accompagnement des porteurs de projets touristiques



Table des matières

1. Le projet TADY	2
2. Présentation de la structure bénéficiaire.....	3
3. Objectifs de la mission	3
4. Résultats attendus	3
5. Méthodologie.....	4
6. Logistique et ressources nécessaires	4
7. Livrables	5
8. Profil de l'expert	5

1. Le projet TADY

Le projet **Tantsoroka ho An'ny Diaspora (TADY)** vise à appuyer la mise en œuvre d'une partie du plan d'action de la LPNED. Le projet est basé sur un accord tripartite entre l'Agence Française de Développement, Expertise France et le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) et sur une modalité de délégation de fonds de l'AFD à EF. Ce projet, d'un montant de 7 000 000 EUR, a une durée de mise en œuvre de 4 ans. En tant que bénéficiaire de contrats de subvention signés avec le chef de file (EF), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'Institut pour la Recherche sur le Développement (IRD) participent à la mise en œuvre du projet.

L'objectif général du projet est de créer les conditions favorables à la mobilisation de la diaspora pour le développement socio-économique de Madagascar. Il s'articule autour de trois composantes :

- **Composante 1 - Volet assistance technique** visant à contribuer au renforcement des capacités des acteurs institutionnels afin de piloter et rendre compte de la mise en œuvre de la LPNED.
L'objectif de cette composante est d'accompagner le MAE dans le pilotage stratégique et opérationnel du déploiement de la LPNED. Les capacités du personnel de la DDIAQM ainsi que du réseau consulaire seront renforcées notamment sur les aspects de suivi-évaluation, communication et l'élaboration d'une offre de services pour la diaspora malagasy.
- **Composante 2 - Volet développement local** visant à valoriser le capital social, économique et culturel de la diaspora malagasy
L'objectif de cette composante est de constituer et pérenniser des mécanismes favorisant la mobilisation de la diaspora malagasy pour le développement social, économique et culturel du pays. L'appui au secteur associatif sera concrétisé via une facilité de co-financement de projets de développement local. La mobilisation du capital humain de la diaspora se fera par le biais de deux dispositifs complémentaires (volontariat et expertise).
- **Composante 3 - volet recherche et capitalisation** visant à mettre en place un dispositif de développement des connaissances.
L'objectif de ce dispositif sera de documenter les décisions opérationnelles du projet ; alimenter le pilotage de la LPNED ainsi que le dialogue des politiques publiques sur les enjeux Migrations, Diaspora, Développement.

De manière transversale, le projet soutiendra et valorisera l'engagement des femmes de la diaspora et cherchera à agir sur les inégalités de genre à travers les trois composantes du projet.

Le dispositif Expert'Izy

Dans le cadre de la **Composante 2, Résultat 2.3. du projet TADY**, le dispositif **Expert'Izy** vise à promouvoir, au travers de missions d'expertise, le transfert des compétences et des savoir-faire, ainsi que le renforcement des capacités des ressources humaines au sein des structures bénéficiaires, en s'appuyant sur la solidarité et l'engagement citoyen de la diaspora malagasy vers Madagascar.

La mobilisation des compétences de l'expertise hautement qualifiée de la diaspora désigne un processus par lequel des talents et experts¹ disponibles et mobilisables, établis à l'étranger et justifiant d'une expérience confirmée et d'une formation de référence, sont impliqués dans le développement économique, social et institutionnel de leur pays d'origine. Cette approche repose sur l'idée que la diaspora constitue une ressource stratégique en raison de son savoir-faire, de son expérience internationale et de ses réseaux, pouvant ainsi jouer un rôle important en tant qu'acteur du développement et bien au-delà des simples transferts financiers.

2. Présentation de la structure bénéficiaire

La Chambre de Commerce et de l'Industrie (CCI) de Nosy Be est une chambre consulaire qui joue un rôle important entre les entreprises et les pouvoirs publics. Constituée pour représenter et défendre les intérêts des opérateurs économiques sur toute l'étendue du territoire, elle agit au quotidien au bénéfice de l'économie de son ressort territorial.

Parmi ses rôles et missions principales figurent l'appui au développement économique, le commerce et le tourisme de la région ; ainsi que la participation aux initiatives de renforcement de capacités pour les acteurs économiques.

3. Objectifs de la mission

A travers le dispositif Expert'Izy, la CCI de Nosy Be fait appel à l'expertise de la diaspora Malagasy pour renforcer les capacités des membres entrepreneurs de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nosy Be à structurer et développer leurs projets entrepreneuriaux dans le secteur du tourisme, tout en dotant la CCI d'outils et de méthodes d'accompagnement pérennes.

De manière spécifique, l'expert identifié contribuera à :

- Accompagner un groupe de membres entrepreneurs dans la structuration de leurs projets touristiques (étude de marché, modèle économique, business plan, stratégie de développement) ;
- Transférer aux formateurs et conseillers de la CCI une méthodologie d'accompagnement des entrepreneurs ;
- Élaborer et transmettre un kit pédagogique et des outils pratiques permettant à la CCI de poursuivre l'accompagnement après la mission.

4. Résultats attendus

À l'issue de la mission, les résultats suivants sont attendus :

- Les membres entrepreneurs accompagnés disposent d'un projet structuré et d'un plan d'action pour son développement ;
- Les formateurs de la CCI maîtrisent les outils et la méthodologie d'accompagnement des entrepreneurs ;
- 1 kit pédagogique transmis à la CCI comprenant les supports de formation, les outils méthodologiques et les modèles d'accompagnement permettant aux formateurs de répliquer les sessions auprès de futurs entrepreneurs ;

¹ L'emploi du genre masculin dans ces termes de référence n'affecte en aucun cas l'inclusivité de l'annonce ; il est uniquement adopté pour en faciliter la lecture.

- La CCI est en mesure de reproduire les formations et l'accompagnement de manière autonome après la mission.

5. Méthodologie

Calendrier estimatif

L'expert effectuera une mission de **2 à 3 semaines au mois de Septembre-Octobre à Nosy Be Hell-Ville**, Madagascar. Le nombre de jours réels et le calendrier final seront fixés dans le cadre d'un plan de travail élaboré entre l'expert et la structure bénéficiaire. Ce plan de travail sera élaboré en amont de la mission et permettra de préciser les différentes étapes, méthodologie et modalités d'intervention de l'expert.

Activités prévues

Pendant cette période, les activités suivantes sont prévues et peuvent faire l'objet de précisions dans le cadre du plan de travail :

- Animer des ateliers de formation sur les principales étapes de structuration d'un projet entrepreneurial :
 - o Identification des opportunités de marché ;
 - o Etude de marché ;
 - o Proposition de valeur et modèle économique ;
 - o Elaboration du business plan ;
 - o Stratégie commerciale et financière.
- Accompagner les membres entrepreneurs dans le développement de leurs projets à travers des séances de coaching collectif et, lorsque nécessaire, un accompagnement individualisé ;
- Former les formateurs et conseillers de la CCI aux méthodes et outils d'accompagnement des entrepreneurs afin de renforcer leurs capacités d'encadrement ;
- Formuler des recommandations pour l'organisation et le fonctionnement d'un dispositif d'accompagnement durable des entrepreneurs au sein de la CCI ;

L'approche méthodologique devra être participative, pratique et adaptée au contexte local ainsi qu'au niveau des bénéficiaires.

Un suivi post-formation pourra être effectué en ligne selon la méthodologie convenue par l'expert et la structure bénéficiaire.

6. Logistique et ressources nécessaires

Suivant un contrat signé entre l'expert et Expertise France, le projet prendra en charge:

- Le billet d'avion aller-retour depuis le lieu de résidence;
- Les honoraires de l'expert d'un montant de 350 Euros/jour ;
- Les assurances médicales et de responsabilité civile.

Les ressources à la charge de la structure bénéficiaire :

- Un référent disponible pendant toute la durée de la mission ;
- Un bureau équipé à la disposition de l'expert ;
- Les ressources techniques nécessaires pour le bon déroulement de la mission.

7. Livrables

Les livrables suivants sont attendus suite à la mission de formation :

- Les outils et supports de formation développés durant la mission ;
- Un rapport de mission sur terrain, 7 jours après la fin de la mission, soumis à Expertise France ;
- Un rapport de mission conjoint, par l'expert et la structure d'accueil bénéficiaire, soumis à la DDIAQM et Expertise France dans un délai de 14 jours.

8. Profil de l'expert

Dans le cadre de ce projet, une attention particulière sera portée aux candidatures d'experts issus de la diaspora Malagasy², ayant un lien fort avec le pays ou démontrant un vif intérêt à renouer avec son pays d'origine, Madagascar.

Le profil recherché devra être titulaire d'un diplôme supérieur en Gestion, en Hôtellerie ou tourisme.

L'Expert devra faire preuve des compétences et expériences

- Une expérience d'au moins 5 à 10 ans dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme ;
- Une expérience démontrée dans la conception et mise en œuvre de projets entrepreneurial;
- Une expérience avérée dans l'accompagnement de porteurs de projets, de PME, de start-up ou de très petites entreprises ;
- Une bonne connaissance du contexte socio-économique et culturel malagasy ;

Langue : Malagasy et français

Les candidatures féminines sont encouragées.

Toutes les candidatures doivent inclure

- Un CV détaillé ;
- L'outil n°2 annexé à ces TDR et une lettre de motivation.

Ces documents sont à envoyer en réponse à cet appel à candidatures ou par courrier électronique à tady@expertisefrance.fr avant le **28 aout 2026** .

Les questions et demandes de clarification par rapport aux TdR et au processus de sélection peuvent être envoyées jusqu'au 21 aout 2026 à tady@expertisefrance.fr et tady@diplomatie.gov.mg.

Note administrative : Un contrat de prestation de service sera signé entre l'expert retenu et Expertise France en tant que gestionnaire de fonds du projet TADY. L'expert retenu devra donc avoir une existence juridique dans son pays de résidence ou être porté par une structure disposant d'un statut légal.

² Dans le cadre de la Lettre de Politique Nationale pour L'engagement de la Diaspora (LPNED), la diaspora malagasy est définie comme toutes les personnes ayant la nationalité malagasy et les descendants de Malagasy qui résident à l'étranger. La diaspora malagasy est composée des Malagasy Am-pielezana, ce qui se traduit en français comme « Malagasy à l'étranger ».